

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20260625-lmc152191-AR-1-1
Date de télétransmission :	25 juin 2026
Date de réception :	25 juin 2026
Date d'affichage :	
Date de publication :	26 juin 2026



## D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

### ARRÊTÉ N° DRIT SDP/2026/0646

Règlementant la journée départementale de la sécurité en mer et de la prévention des risques maritimes  
sur le domaine public départemental du port de Villefranche-Darse, le 27 juin 2026

*Le Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le Code des transports et notamment sa cinquième partie relative au transport et à la navigation maritimes – livre III - les ports maritimes ;  
Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L 210-1 à L 214-3 et R 214-1 à R 214-56 ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 1984 désignant le port de Villefranche-Darse comme étant de compétence départementale ;  
Vu la délibération n° 18 du 8 décembre 2017 créant une régie à simple autonomie financière pour la gestion des ports départementaux de Villefranche-Santé et Villefranche-Darse, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;  
Vu l'arrêté départemental n° DRIT SDP/2023/0287 du 20 avril 2023 portant Règlement particulier de police des ports départementaux de Villefranche-Darse et Villefranche-Santé ;  
Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021 portant désignation du Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;  
Vu la demande formelle réalisée par M. Joseph STAZZANTI en date du 24 juin 2026 pour le compte du Département des Alpes-Maritimes ;  
Vu l'arrêté départemental en vigueur donnant respectivement délégation de signature aux responsables de la direction des routes et des infrastructures de transport du Conseil départemental ;  
Considérant les besoins de régler cette manifestation sur le domaine portuaire départemental de Villefranche-Darse ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de la journée départementale de la sécurité en mer, organisée par le département des Alpes Maritimes, la préfecture maritime de Méditerranée et l'association Amicale du port Royal de la darse, **le samedi 27 juin 2026**, dans le port royal de la Darse de Villefranche-sur-Mer, les navires participants, à savoir la vedette SNSM 215 de Nice, la vedette Commandant CROIZE II du SDIS 06, l'embarcation EFR de la gendarmerie maritime, sont autorisés à entrer dans le port départemental de Villefranche-Darse et s'installer aux postes qui leur seront désignés (voir plan en annexe).

Il est accordé à 3 pointus du port de Villefranche Darse la permission de venir s'installer dans le bassin de Radoub pour la journée du 27 juin 2026.

Dix places de stationnement prenant en compte les 3 places capitainerie le long du jardin seront réservées par le port pour les besoins de la manifestation.

**ARTICLE 2 – Déroulement de la journée :**

- 9h00 : ouverture du village, des stands et des ateliers.
- 10h : démonstration exceptionnelle de survie en mer aux côtés des grands navigateurs et ambassadeurs de la mer : Jean-Pierre Dick, Alexia Barrier et Guillaume Néry, Claude Chapuis.
- Visite de Abeille Méditerranée par les officiels
- 11h allocutions officielles, remise des diplômes BIM et mise à l'honneur SNSM dans le cadre de la journée nationale des sauveteurs en mer.
- 11h45 : grande conférence sur la "Sécurité en mer, prévention et secours". Avec la participation d'experts du monde maritime, des services de secours et de grands sportifs. Elle abordera les thématiques :
  - La cohabitation des usages et réglementation maritime - Monsieur le Commissaire général Jean Emmanuel PERRIN adjoint du préfet maritime Méditerranée
  - Le médical en mer - Dr Muriel Vergne Cheffe du Samu de coordination Médicale Maritime
  - La chaîne de l'urgence en mer - M. l'administrateur principal Matthieu Crépin CROSS MED / SCMM
  - Les témoignages de grands champions sur leur expérience du milieu marin et leur engagement pour la protection de l'environnement - Alexia Barrier, Jean-Pierre Dick et Guillaume Nery.

### **ARTICLE 3 – Les stands :**

- Accueil/Information et Buvette : par le Président Francis Moya et les bénévoles de l'Association Amicale du Port Royal de la Darse
- Communication VHF : assisté d'un agent du port départemental, communiquez avec le Sémaphore de Ferrat qui vous conseillera sur la qualité de votre message
- Secours en mer : discutez avec Jean-Louis Ghiringhelli et les sauveteurs et découvrez la Vedette SNSM 215 de Nice
- Sécurité à bord : Tout le matériel que vous devez posséder à bord avec Ship Service Villefranche ;
- Entretien son moteur et son embarcation : avec Xavier de Byschipmate Villefranche et pour les bateaux en bois ou voie d'eau avec Andy de l'association Sept06
- Accueil pour la visite de l'Abeille Méditerranée : après votre inscription en ligne rendez-vous 5 minutes avant le départ sur le stand du Pôle Mer département des Alpes Maritimes « Loïc Leforme » Montez à bord de l'Abeille Méditerranée

### Visite de l'Abeille Méditerranée :

- Les rotations s'effectuent grâce aux navettes maritimes AMV - Sirènes au départ du Port départemental de la Darse, devant le bassin de Radoub, un barriérage d'accès devant la vedette sera installé.
- Rencontrez le commandant Bruno Costes-Beau et son équipage professionnel ; découvrez les missions confiées par la préfecture Maritime Méditerranée ; échangez avec le Lieutenant de vaisseau Dominique Métayer Div AEM - Pôle « ORSEC et gestion des risques maritimes » préfecture Maritime Méditerranée
- Les Noeuds Marins : Apprenez à maîtriser les plus importants pour votre sécurité avec les bénévoles de l'association une Yole pour Villefranche
- Environnement : découvrez des actions du Plan Méditerranée 06 : le plancton lunettes 3D, microscopes, la campagne Ecogestes Méditerranée présentée par le CPIE et les actions de l'association 4MyPlanet d'Alexia Barrier
- Médical et Survie : apprenez avec les pompiers les gestes qui sauvent : Massage cardiaque/ Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Venez tester une tenue de protection et de survie (TPS) et essayez de monter dans un radeau de survie avec l'Association Port Royal Darse, Rose of Jericho, Jean Pierre Dick, Alexia Barrier
- SDIS 06 : avec le Lieutenant Antoine POMERANTZ et son équipe de pompiers testez le simulateur d'incendie,

apprenez à éteindre un incendie avec des extincteurs

- DSIS 06 : Présentation de la vedette Commandant CROIZE II de 10h à 12h par le Lieutenant 1ère classe Fabien BERTAZZO et son équipage
- Gendarmerie maritime : Présentation de l'embarcation EFR et des missions de la Gendarmerie maritime par le Major BAUBIET et son équipe

**ARTICLE 4** : L'organisateur devra respecter et faire respecter les consignes édictées par l'autorité portuaire du port de Villefranche-Darse et s'assurera :

- de la libre-circulation des piétons et des véhicules, en dehors de la zone réservée au stationnement du camion-plateau ;
- 
- que l'activité n'entrave pas les activités professionnelles situées aux alentours et les activités d'exploitation portuaire.

**ARTICLE 5** : À tout moment, le Département des Alpes-Maritimes pourra imposer, modifier ou stopper les opérations, si celles-ci sont susceptibles de créer une perturbation excessive ou si les règles de sécurité ne sont pas ou plus observées.

**ARTICLE 6** : Les personnes responsables et présentes lors de cette manifestation devront être en possession du présent arrêté, afin qu'elles soient en mesure de le présenter à toute réquisition. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 7** : Les présentes opérations ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du Département des Alpes-Maritimes pour tout accident qui pourrait survenir aux biens et aux personnes.

**ARTICLE 8** : Pour toute information concernant le présent arrêté, il sera nécessaire de se rapprocher de l'autorité qui l'a émis :

DEPARTEMENT 06 – DGAST – DRIT – Service des Ports

Capitainerie - 1 chemin du Lazaret – 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER

Téléphone : 04.89.04.53.70 - Courriel : portvillefranchedarse@departement06.fr

#### **ARTICLE 9 – ELECTION DE DOMICILE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les parties font élection de domicile :

La Régie des ports départementaux en son siège : 1 Chemin du Lazaret – Villefranche-sur-Mer

Les bénéficiaires en leur siège social.

Les difficultés auxquelles pourrait notamment donner lieu l'interprétation ou l'exécution des dispositions contenues dans la présente autorisation, dont les clauses tant générales que particulières sont de rigueur, seront de la compétence des Tribunaux de Nice auxquels les parties font expressément attribution de juridiction.

**ARTICLE 10** : En application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par envoi postal (18 avenue des fleurs, CS 61039, 06050 NICE Cedex 1), soit par voie électronique (<https://citoyens.telerecours.fr>).

#### **ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

##### 11.1. Confidentialité

Les informations fournies et collectées par le Département des Alpes-Maritimes, et tous documents de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement, restent la propriété du Département des Alpes-Maritimes.

Tous les documents et les données récoltées via tous logiciels, emails, fiches de liaison sont strictement couverts par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Les services départementaux et les bénéficiaires de cet arrêté sont tenus, ainsi que l'ensemble de leur personnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité durant toute la durée de l'autorisation et après son expiration.

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les services départementaux et les bénéficiaires de cet arrêté s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment, d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Il est rappelé qu'en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité des bénéficiaires peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-17 et 226-5 du code pénal.

Le Département des Alpes-Maritimes pourra prononcer la résiliation immédiate de l'arrêté, sans indemnité en faveur du bénéficiaire, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des dispositions précitées.

#### 11.2. Protection des données à caractère personnel et formalités CNIL

Les bénéficiaires de l'arrêté s'engagent à respecter les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 ; et la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles.

**ARTICLE 12 :** Monsieur le directeur général des services départementaux des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin des actes administratifs.

Nice, le 25 juin 2026

Pour le Président et par délégation,  
L'adjoint au chef du service des ports

Nicolas CHASSIN



**STANDS, ATELIERS & VISITES DE NAVIRES**  
(9h00 - 17h00)

Dans la rade de Villefranche sur Mer, devant le port de la Darse  
Embarquement sur la vedette AMV - Sirènes

**Invité d'Exception**  
**L'ABILLE MÉDITERRANÉE**  
L'UN DES REMORQUEURS LES PLUS PUISSANTS AU MONDE

**VISITE DU NAVIRE SUR RESERVATION AU STAND DU POLE MER 06 "LOÏC LEFERME"**

**Accueil Amicale Port Royal Darse**

**Accueil stand Pôle Mer 06 pour visites Abeille**

**Atelier survie & TPS**

**Chaises**

**Scène**

**Capitainerie**

**VHF Marine / EPIRB / AIS**  
Avec le Sémaphore Ferrat  
Assisté de l'équipe du commandant du port Darse

**Entretien son moteur et embarcation & Voie d'eau**

**Matelotage**

**Pan Méditerranée 06**  
CPIE ECOGESTES MED  
4MyPlanet

**Médecine d'urgence / défibrillateur**

**Canot de survie / Combi TPS**

**Matériel de sécurité**

**Gendarmerie maritime**

**SDIS Feu à bord**

**Animations « La Crème Festival »**

**Vedette SNS 215 Nice**

**Vedette SDIS 06**  
Commandant Crozeil

**SDIS 215**

**SDIS**

**Expliciteur**

**Départ Alpes Maritimes Abeille**

**STATIONS**